

Notice explicative pour le prolongement de la voie verte entre l'avenue Henri Barbusse et le Château de Rogé

1 - Présentation du contexte

La CAGV a présenté son projet de territoire en conseil communautaire du 9 décembre 2021. Dans le cadre de celui-ci, la CAGV met en avant sa volonté de déployer le plan vélo à l'échelle de l'agglomération et ainsi de développer les mobilités douces pour tous les usages (quotidiens, loisirs, tourisme). Le projet de territoire indiquait clairement la volonté de poursuivre le développement de la voie verte en créant une nouvelle liaison entre Villeneuve sur Lot et Penne d'Agenais.

2 - L'objectif de l'opération

Afin de développer une itinérance douce en bord de Lot, la CAGV a choisi d'engager ce projet de prolongement de notre voie verte dans un premier temps entre l'avenue Henri Barbusse et le Château de Rogé puis vers Penne d'Agenais dans un second temps.

L'objectif est d'offrir aux habitants et aux touristes un parcours touristique pleinement sécurisé en bordure de Lot et de permettre une jonction ultérieure avec la vélo route V 86 présente sur Penne d'Agenais.

En effet, la mise en œuvre de cette voie verte sera ainsi l'occasion de revoir le tracé de l'actuelle vélo route V86 dont l'itinéraire actuel situé sur la VC 43 est relativement éloigné du Lot.

Ce nouvel itinéraire permettra au grand villeneuvois d'offrir une itinérance de cette vélo route bien plus attractive sur le plan touristique.

Cette voie verte pourra être aisément reliée à la voie verte actuellement existante afin d'offrir un réel circuit de randonnée vélo. Cette jonction se fera avec le prolongement de la piste cyclable située Avenue Henri Barbusse. Ainsi, à terme, l'ensemble du territoire de la CAGV sera traversé d'Est en Ouest par une voie verte sécurisé permettant de relier ainsi Penne d'Agenais au Temple sur Lot, un véritable atout pour l'itinérance cyclable en vallée du Lot (cf. plan ci-joint).

Ce projet d'aménagement revêt un intérêt collectif. Il permettra aux concitoyens de se rendre sur le site de Rogé (qui accueille de nombreuses activités) de manière sécurisée et écologique, et constituera un itinéraire de promenade pour les familles. Il permettra ainsi d'améliorer le cadre de vie des habitants du Grand Villeneuvois.

Les principaux atouts de ce projet de prolongement de la voie verte sont ainsi :

- Assurer une continuité et une cohérence avec le réseau cyclable déjà existant, et développer un maillage dense de liaisons douces
- Structurer une offre de qualité en matière de randonnée touristique à vélo sur le territoire
- Permettre un accès aisé et sécurisé aux habitants du centre-ville de Villeneuve sur Lot pour se rendre au site de Rogé qui offre de nombreuses activités ludiques et sportives
- Offrir aux touristes et aux habitants une itinérance douce permettant d'avoir des vues sur les paysages de bord de Lot.

Ce projet s'inscrit également dans la volonté de favoriser les déplacements domicile/travail du quotidien à vélo puisque son tracé desservira les zones d'activités par le biais d'un tronçon longeant la propriété communautaire de « Grande Pièce » permettant ainsi de faire la jonction de façon sécurisée à la zone industrielle de La Barbière (cf. plan du périmètre ci-joint).

Cet axe structurant aura donc une vocation utilitaire (domicile, écoles, achats), loisirs (terrain de sport, centre de loisirs) et touristique (liaison site touristique, découverte des berges du Lot).

Les principes majeurs de ce projet de voie verte sont les suivants :

- Assurer la sécurité des cyclistes et limiter les risques d'accident ;
- Assurer une continuité et une cohérence avec le réseau cyclable déjà existant, et développer un maillage dense de liaisons douces ;
- Encourager la pratique du vélo et développer le recours aux modes de déplacements doux, aussi bien pour les usages quotidiens, de loisirs, que touristiques.

Afin d'offrir une qualité et une sécurité dans les cheminements doux, le projet de voie verte prévoit:

- La création d'un itinéraire doux en prolongement de celui existant en site propre le long des berges du Lot ;
- La mise en place d'une signalétique externe pour diriger les cyclistes sur l'itinéraire sécurisé ;
- La pose de panneaux d'accueil et d'information, détaillant les itinéraires et donnant des informations touristiques sur le territoire ;
- La connexion au réseau cyclable existant.

Ce projet s'inscrit pleinement dans le plan vélo adopté par la Communauté d'Agglomération qui indique que la vélo route actuelle a un tracé trop fréquenté par le trafic automobile pour une vélo route et qu'il est donc nécessaire de revoir son tracé sur un itinéraire plus calme. Ce tracé figure au schéma directeur vélo du Grand Villeneuvois.

La collectivité prévoit également d'organiser sur le site de Rogé le dispositif « savoir rouler à vélo » visant à offrir l'apprentissage de la pratique du vélo en autonomie aux enfants de 6 à 11 ans.

La CAGV a également concerté sur ce projet avec la Communauté de Commune Fumel Vallée du Lot qui est intéressée.

3 - La description des liaisons permises et des populations desservies :

Cet itinéraire a donc pour ambition de favoriser différents types de déplacements décrits ci-dessous (cf plan ci-joint).

La desserte des établissements scolaires :

Aujourd'hui, les collèges de Villeneuve sur Lot (Crochepierre et Anatole France) sont desservis par une piste cyclable situé Avenue de Fumel mais la jonction avec les quartiers résidentiels situés notamment rive Gauche est difficile et dangereuse. La mise en œuvre de cet itinéraire permettra une jonction sécurisée entre ces établissements et les quartiers rive gauche de Villeneuve ainsi qu'avec la commune de Bias via également la liaison avec la voie verte existante.

Les liaisons domicile travail et la desserte des principales zones d'activités et d'emplois :

Les principales zones d'emploi de Villeneuve sur Lot se situent à proximité directe de ce projet. Aussi, le développement de cet itinéraire cyclable permettra aux habitants de Villeneuve sur Lot et

de ses environs de se rendre de façon sécurisée à la zone d'activité de « La Barbière » mais également à la nouvelle zone d'activité projetée située à « Grande Pièce » (cf. plan).

Cet itinéraire servira également aux nombreux employés de l'hôpital, qui comme pour les scolaires pourront servir de ce nouvel itinéraire itinéraire pour rejoindre de façon totalement sécurisée les quartiers résidentiels de la rive gauche et la voie verte existante qui mène à Bias.

La liaison à vocation touristique de l'itinérance douce « Vallée du Lot »

Cet itinéraire permettra à terme d'améliorer considérablement l'itinéraire de la vélo route actuelle en offrant un itinéraire sécurisé de balade en bord de Lot et permettant ainsi à l'Agglomération de disposer d'une randonnée cyclable traversant l'ensemble de son territoire d'Est en Ouest. Il permet une jonction en amont avec la voie verte présente au Temple sur Lot et en aval avec la vélo route 86 présente à Penne d'Agenais.

Ainsi les touristes présents par exemple au niveau du camping intercommunal de Malbentre pourront rejoindre de façon totalement sécurisé le site de Rogé via la voie verte existante et son prolongement jusqu'au château de Rogé.

Une liaison facilitée vers Rogé pour les habitants du centre-ville de Villeneuve sur Lot

Le prolongement de la voie verte permettra notamment aux habitants du centre-ville de Villeneuve sur Lot résidant souvent dans des appartements sans extérieur de bénéficier d'un accès facilité et sécurisé à la propriété communale de Rogé qui offre notamment au public jeune de nombreuses activités.

Cette population du centre-ville pourra également se rendre de façon plus aisée aux zones d'activité du sud de la commune en empruntant le barrage.

Villeneuve sur lot est bénéficiaire du programme « Action Cœur de Ville ». Le projet de prolongement de la voie verte s'inscrit dans l'action n°29 de l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) favorisant ainsi l'attribution de subvention.

4 - Les caractéristiques de l'opération

La Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois engage la réalisation d'un aménagement sur 4, 4 km environ, le long de l'avenue Henri Barbusse puis à proximité du Lot jusqu'au Château de Rogé. (cf plan ci joint)

Cet aménagement comportera les caractéristiques suivantes :

Au niveau du passage du pont du Rooy (côté Avenue Barbusse), l'aménagement consistera à élargir les trottoirs existants pour créer un passage de 1.75 m de large de chaque côté du pont. Sur cette portion à la longueur très limitée, une signalisation indiquera aux cyclistes qu'ils devront descendre de leur vélo sur cette portion.

Le long de l'avenue Henri Barbusse (300 m de long), l'aménagement consistera à créer de larges trottoirs avec bordure béton de chaque côté de l'avenue : une bande de 1.50 m de large dédié aux piétons et une autre bande juxtaposée de 1.50 m de large dédié aux cyclistes. Ces bandes sont unidirectionnelles.

Le projet prévoit également un plateau traversant et surélevé au niveau du carrefour entre l'avenue Henri Barbusse et la rue de Labourdette afin de permettre une traversée sécurisée des touristes et des piétons entre l'avenue Henri Barbusse et l'itinérance voie verte.

Au-delà de l'avenue Henri Barbusse, le projet est une voie verte sécurisée longeant le Lot et bi directionnelle de 3 m de large comportant des accotements enherbés. Des ouvrages ou équipements annexes pourront également être réalisés aux endroits nécessaires : creusement de fossé, aménagement de certains ouvrages pour le franchissement de certains fossés et ruisseaux. Par conséquent, l'aménagement d'une bande de terrains d'une largeur de 5 m est nécessaire. Cette largeur peut être augmentée s'il est nécessaire de réaliser des équipements particuliers (fossés...) création de noues et fossés pour l'écoulement naturel des parcelles riveraines

Les matériaux prévus pour ce projet sont :

- Enrobé pour la bande cyclable et le cheminement piéton
- Barrière bois et potelets aux zones de rencontre (carrefour)
- Signalisations correspondant aux obligations d'aménagement d'une voie verte.

Des aires de stationnements pour voitures sont également prévus. Ainsi on trouvera 24 places de stationnement au niveau du barrage et 12 places au niveau du site de Rogé (soit au total 36 places). Des places PMR sont prévues sur chaque espace de stationnement.

Afin d'évaluer la fréquentation de cet itinéraire, un compteur vélo automatique sera installé. Les données de ce compteur seront transmises dans la « plateforme nationale des fréquentations » de Vélo et territoires.

5 - Un projet plébiscité et inscrit dans la politique cyclable locale

La CAGV a adopté en décembre 2021 son schéma directeur cyclable qui définit les itinéraires prioritaires à mettre en œuvre. Notre projet s'inscrit pleinement dans ce plan vélo.

Par ailleurs, le projet est également inscrit au contrat de territoire régional 2023-2026 et a été identifié comme un projet structurant majeur.

Ce projet a été présenté à différentes administrations et acteurs locaux qui se sont positionnés favorablement. Ainsi, la première tranche de travaux située 3 avenue Henri Barbusse « a déjà pu bénéficier de l'obtention du fonds LEADER dans le cadre du programme « Vallée du Lot 47 » pour un montant de 150 000 euros.

Ce projet est également programmé dans le cadre du PLUI au travers de l'emplacement réservé n° 14 qui est destiné à la création d'un cheminement doux le long du Lot depuis le château de Rogé.

6 - Un projet peu impactant en matière d'environnement

Le projet, dont les aménagements sont légers, portent sur des parcelles situées en bordure de Lot, en zone agricole et naturelle et grevées d'un emplacement réservé à cette fin depuis décembre 2018.

Les emprises foncières seront limitées à ce qui est strictement nécessaire afin de ne pas impacter les propriétés privées. Les emprises sont actuellement occupées par des terres agricoles ou des espaces libres non bâtis situés en zone naturelle du PLU. Nous passerons sur la servitude de marche-pieds légèrement élargie.

Le projet est situé en dehors des sites Natura 2000 et zone d'intérêt environnemental (ZNIEFF). Il ne porte donc pas atteinte à la qualité des paysages ou de l'environnement.

Le projet est situé en zone d'instabilité des berges. Dans ce cadre, une étude géo technique pourra être réalisée (en fonction des travaux réalisés) afin de s'assurer que les travaux ne déstabiliseront pas la berge.

7 - Une volonté de maintenir l'activité agricole sur le secteur

Le secteur est jalonné de terrains agricoles et la CAGV souhaite que ce projet situé en large majorité en bord de Lot ne perturbe pas ou le moins possible l'activité agricole présente sur site.

Aussi, la collectivité s'engage également à maintenir une facilité d'accès au Lot pour les besoins en irrigation des exploitants présents au bord du Lot. Le projet prévoit la mise en place de passage sous la chaussée de la voie verte pour maintenir le fonctionnement des systèmes d'irrigation puisant l'eau au Lot.

Par ailleurs l'accès au Lot reste libre puisque le projet ne prévoit aucune clôture entre les propriétés privées et le Lot.

8 - La mise en œuvre d'une concertation publique

La CAGV a souhaité mettre en œuvre une procédure de concertation publique. Une délibération en date du 02/02/2023 a défini les modalités de cette concertation. Celle-ci prévoit la mise à disposition au siège de la CAGV, à la mairie de Villeneuve / Lot et sur le site internet de la CAGV d'une notice de présentation du projet aux administrés ainsi que qu'un registre permettant le recueil des observations des administrés. Une réunion publique est également prévue.

9 - Les dépenses envisagées

Le montant global des dépenses est estimé à 1 500 000 euros environ dont 80% seront subventionnés.

Pour le financement de ces travaux, la CAGV sollicite différents financeurs :

L'Europe au titre du FEDER

Le programme LEADER pour la portion avenue Henri Barbusse.

L'Etat au titre du Fonds de Mobilité Active et au titre du FNADT « Vallée du Lot »

La Région

Le Département 47

La ville de Villeneuve sur Lot

10 - Le calendrier de l'opération

La CAGV n'a pas pour l'instant pas la totale maîtrise foncière sur l'ensemble de l'itinéraire. Des rencontres sont encore en cours pour échanger sur ces cessions foncières. Si malgré nos propositions certains propriétaires ne souhaitaient pas céder leur propriété, la collectivité est prête à lancer une procédure de Déclaration d'Utilité Publique pour disposer du foncier nécessaire.

Les études d'estimation des dépenses ont déjà été réalisées en 2022.

La DDT consultée sur ce dossier a indiqué qu'un dossier sur l'eau devrait être déposée pour la traversée du ruisseau de Carrié Bas.

La CAGV a également sollicité auprès d'ENEDIS la mise en œuvre d'une convention de superposition d'affectation pour définir les modalités d'occupation du domaine public hydroélectrique concédé à EDF.

Concernant le commencement des travaux :

Pour le Pont du Rooy et l'avenue Henri Barbusse (portion pont du Rooy jusqu'au carrefour avec la rue de Labourdette) les travaux seront réalisés en 2023.

Pour les travaux sur la portion au-delà de l'avenue Henri Barbusse, il faudra attendre la fin de la procédure d'expropriation.

Les travaux dureront environ 6 mois.